

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

RMS/Octobre 1995

Pages

Editorial

Ex-Yougoslavie: les armes parlent et décident 3

HumanitaireConflits actuels et action du CICR
C. Sommaruga, président du CICR 6**Prospective**Des risques et des menaces en Europe (3)
Col H. de Weck 15**Analyse**Guerres de type yougoslave
Lt col A. Stahel 22**RMS-Défense Vaud**

I-IV

Armée 61Feu l'Armée 62 (2)
Div E. P. Dénéreaz 29**Armement**Le Bourget 95
P. Lubin 37**Nucléaire**En avoir (peur) ou pas...
Plt N. D'Eggis 39**Opinion**L'Union Paneuropéenne
G. H. Poulin 42**Revue des revues**Cap S. Curtenaz
F. Masson 45

Ex-Yougoslavie: les armes parlent et décident

Analyser l'évolution de la situation en ex-Yougoslavie, ces derniers mois, permet de faire des constatations «utiles». Aucun des belligérants ne manifeste un intérêt véritable face aux efforts de paix; tous restent convaincus que seule la force des armes décidera de l'avenir de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Fédération yougoslave.

Si les Croates originaires de la Krajina ont retrouvé leurs villages, les Serbes de cette même région ne les reverront probablement pas. Et il y aura encore d'autres opérations d'épurations ethniques irréversibles en ex-Yougoslavie. Au stade où en est arrivé le conflit et les haines durables qu'il a fait naître, des transferts de populations, des regroupements conçus en fonction des appartenances ethniques semblent bel et bien la seule solution. Une fois ces regroupements achevés, la paix pourrait s'installer, sans que pour autant les haines disparaissent. Cela, aucun homme politique n'ose le dire ouvertement!

Les avertissements de certains analystes, au début de la guerre, se confirment: les interventions internationales en ex-Yougoslavie, les plans de paix, inapplicables et non respectés, ont été non seulement une er-

reur, mais ils ont prolongé la guerre en bloquant son «cours naturel». Si on avait laissé les adversaires en découdre seuls, le conflit aurait vraisemblablement pris fin à l'heure actuelle. D'autre part, les divergences entre Européens, Américains et Russes n'ont pas permis une approche cohérente du problème par la «communauté internationale».

L'engagement d'une véritable force «d'imposition de la paix» en ex-Yougoslavie, disposant des moyens nécessaires, aurait sans doute eu un effet plus grand, mais c'est une autre histoire... Il apparaît aujourd'hui que le concept de maintien de la paix doit faire à terme l'objet de révisions déchirantes!

Lors de la dernière offensive croate, les Casques bleus en Krajina n'ont rien pu faire. Les compétences et l'efficacité des troupes engagées par l'ONU en ex-Yougoslavie ne sont pas en cause; c'est le mandat et la nature de l'intervention internationale qui pose problème. Les gouvernements de Londres et de Paris s'en rendent compte, à tel point qu'à la fin juin 1995, l'OTAN a adopté un plan prévoyant d'engager jusqu'à 60 000 hommes, dont 25 000 Américains, pour soutenir une éventuelle opération de retrait de la FORPRONU!